



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

Déclaration sur dossier CST du 6 décembre 2024

Dossier 9 – DGA VQ - Ajustement de la DAF

En premier lieu, l'UNSA tient à remercier le DGA et son équipe pour avoir pris le temps de rencontrer et d'expliquer aux agents concernés ces ajustements. Il nous semble important de le soulever, car à ce jour certains DGA n'ont jamais rencontré les agents de leurs directions.

L'ajustement qui nous est présenté dans ce dossier reprend le principe de l'harmonisation des missions des DAF, postulat de départ lors de la création de ces directions.

Cependant, nous souhaiterions avoir plus d'indications quant à l'argumentaire du rattachement hiérarchiquement à la DAF pour les agents qui resteront physiquement en poste au sein de leur site actuel.

Vous l'avez sûrement compris, l'UNSA est attentive à ce que les principes généraux exposés lors de la création des DAF soient bien mise en œuvre.

Nous souhaiterions connaître de manière plus précise le nombre d'agents impactés par ces ajustements.

De plus, une phrase nous interpelle dans ce rapport : la création de 2 divisions marchés entraînera, je cite « *en fonction de la programmation et de la charge de travail les chargés de marchés peuvent intervenir sur l'une ou l'autre des divisions marchés* ».

Pourquoi alors créer deux secteurs , qui, de plus, sont déjà déséquilibrés puisque l'un sera le référent de 6 directions et l'autre d'une direction ! Nous ne comprenons pas, si ce n'est que cette orientation est peut-être le fruit du ménagement de la volonté de certains agents de continuer à travailler pour leur direction d'origine.